



Ville de Delle

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE

*Parking des Anciens Combattants en
Afrique du Nord*

Promenade Aurélie Lopez

1-Délibération



Ville de Delle

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize, le vendredi 16 décembre, à 18H15,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle d'honneur
de la mairie sous la présidence de Monsieur OSER, Maire

Etaient présents : M. OSER, Maire

MM. et Mmes HELLE, NATALE, LARCHER, BOUR, KHELIFI, ROY Maires Adjoints
MM et Mmes KUNTZ, SALOME, CRELIER, GARNIER, MARLIN, MAKSIMOVIC, ABDOUN
SONTOT, EL MOUSSAFER, HERMANN, QUEIROS, THOMAS, GOUGEON, BARTHOLOTEOT,
MARCHET, ROUSSE, FURRER Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir : Mr OUASSIN à Mr HELLE, Mme PRUNIAUX à Mme QUEIROS, Mme DE
KONINCK à Mr OSER, Mr LARBI à Mr NATALE, Mme MOUROT à Mme LARCHER, Mr
SAMBOL à Mr ROUSSE

A été élue secrétaire de séance : Joëlle CRELIER

Préfecture du Territoire de Belfort
22 DEC. 2016
Service Courrier

COURRIER REÇU
30 DEC. 2016
Mairie 90100 DELLE

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 8 décembre 2016	Jeudi 22 décembre 2016	En exercice	29
		Présents	23
		Votants	29

2016/7/17

Mise à l'enquête publique pour déclassement du domaine public d'un terrain

Rapporteur : Monsieur NATALE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la SCI DU SQUARE DE DELLE a sollicité la Commune pour l'acquisition des places de stationnement situées devant le cabinet de Kinésithérapie, au 1 Allée Aurélie Lopez à Delle, afin de réserver ces places aux clients du cabinet.

En effet, une partie des personnes se rendant chez le kinésithérapeute, ont des difficultés pathologiques pour se déplacer à pied. Les 4 places de stationnement situées au droit du cabinet se trouvent dans le domaine public de la commune et ne peuvent pas être réservées au profit du seul cabinet.



Afin de pouvoir céder ce terrain d'environ 92 m², il est nécessaire de procéder à un déclassement du domaine public. Ce terrain étant actuellement en parking public ouvert à la circulation générale, une enquête publique est donc nécessaire avant le déclassement de ce terrain.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal devra délibérer sur le déclassement de ce terrain du domaine public et délibérer sur la vente de la dite parcelle.

Les Services des Domaines ont estimé le prix du terrain à 9 000 €.

Par voie de convention entre la Ville et la SCI DU SQUARE DE DELLE, il sera convenu que le demandeur prendra en charge les frais d'enquête publique, de géomètre et de notaire.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour la prise en charge des frais d'enquête publique, de géomètre et de notaire par la SCI DU SQUARE DE DELLE, nécessaire à la vente du terrain visé dans le rapport,

DECIDE de lancer la procédure de déclassement du domaine public du terrain visé dans le rapport,

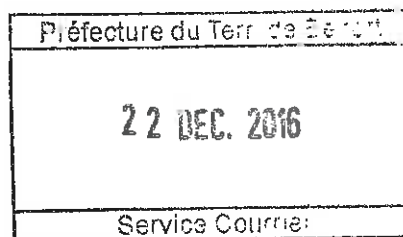
DEMANDE à Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet,

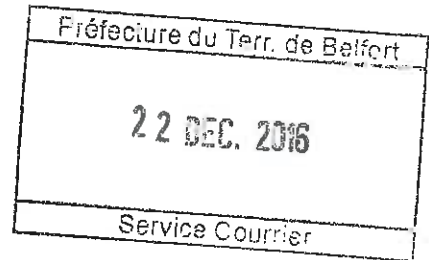
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Maire soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et le Compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie conformément à la législation en vigueur.

Le Maire





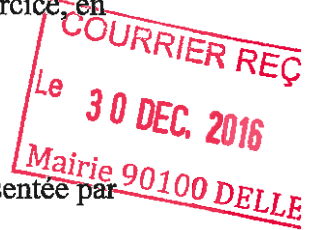
CONVENTION

Entre

La **commune de DELLE** représentée par monsieur Pierre OSER, son maire en exercice, en vertu de la délibération n°2016/4/18 du Conseil Municipal du 16 décembre 2016,

et

La **SCI DU SQUARE DE DELLE**, 1 Allée Aurélie Lopez - 90100 DELLE, représentée par son gérant Mr Denis BONNEF, qui déclare être habilité à intervenir aux présentes,



Préambule

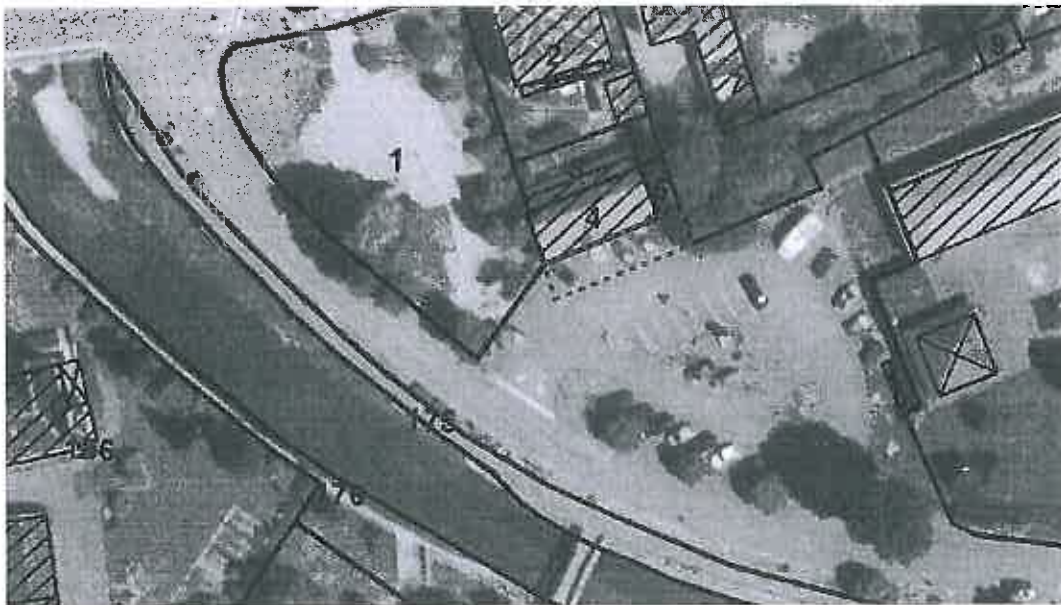
La SCI du SQUARE DE DELLE a sollicité la commune de DELLE pour qu'elle lui cède un terrain situé devant le cabinet de kinésithérapie, sis 1 Allée Aurélie LOPEZ - 90100 DELLE, afin de pouvoir réserver des places de stationnement aux seuls clients du cabinet.

L'assise foncière concernée relevant du domaine public, il y a lieu pour la commune de Delle d'engager une procédure de déclassement avant de pouvoir la céder.

A cette fin, il est convenu :

Article 1 : La commune de DELLE s'engage à lancer la procédure de déclassement du domaine public du terrain, en nature de places de stationnement, situé devant le cabinet de kinésithérapie, sis 1 Allée Aurélie LOPEZ - 90100 DELLE.

Le plan, ci-dessous, matérialise l'emplacement du terrain en question :



Article 2 : La SCI du SQUARE DE DELLE s'engage à rembourser à la commune de DELLE, les frais qu'elle aura engagés pour l'enquête publique, à savoir :

- l'indemnisation du Commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif,
- les frais d'insertion dans la presse des avis réglementaires.

Le paiement des sommes correspondantes sera effectué, auprès du Trésor Public de Delle, dans les 30 jours de la réception du titre de recettes accompagné des justificatifs des dépenses faites par la commune de DELLE.

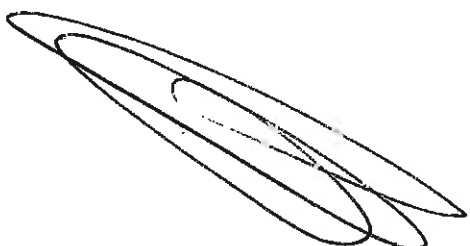
Article 3 : A l'aboutissement de la procédure de déclassement du domaine public, la SCI du SQUARE DE DELLE s'engage à faire intervenir, à ses frais, un géomètre afin de réaliser la division parcellaire, préalable nécessaire à la cession du terrain.

Article 4 : La commune de Delle s'engage à vendre le terrain ainsi délimité d'une contenance approximative de 92 m² à la SCI du SQUARE DE DELLE, au prix fixé par le service de l'Etat « France Domaine », actuellement de 9 000 €

Article 5 : Les parties aux présentes conviennent qu'en cas de litige, elles tenteront une conciliation entre-elles et que faute d'accord, le litige pourra ensuite être soulevé devant le tribunal administratif de Besançon.

Etabli à Delle le 17 décembre 2016

Denis BONNEF
Représentant de
la SCI du Square de DELLE



Pierre OSER
Maire de DELLE

